

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 17 janvier 2001, sur la pétition intitulée: «Macaron de stationnement permettant aux habitants du plateau des Tranchées de parquer leur véhicule dans leur quartier».**

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif.

(Voir le texte de la pétition dans le rapport P-31 A)

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Département de justice et police et des transports étant compétent en matière de circulation, M. Ch. Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, par son courrier du 1<sup>er</sup> novembre 2000, a demandé à M. G. Ramseyer, président du Département de justice et police et des transports, d'intervenir afin de renforcer les contrôles de la gendarmerie dans le quartier des Tranchées.

Il a également suggéré à M. G. Ramseyer, en relation avec la Fondation des parkings et son Office des transports et de la circulation, d'analyser la demande de «macarons» qui permettent le stationnement de longue durée, afin de mieux définir la répartition entre «macarons» attribués aux résidents proprement dits et ceux délivrés aux actifs travaillant dans le quartier. En effet, par une distribution disproportionnée, le dispositif mis en place risquerait de favoriser le stationnement pendulaire aux dépens de celui des résidents.

Par sa réponse du 20 novembre 2000, M. G. Ramseyer nous affirme avoir donné les instructions nécessaires à la gendarmerie pour qu'elle porte une attention toute particulière à ce secteur.

De plus, à la suite des accords entre M. G. Ramseyer et le Conseil administratif, il a été décidé de modifier les limites des secteurs dans la zone du cours des Bastions et de l'Université. Ceux-ci seront rattachés respectivement au secteur macaron des Tranchées et de La Cluse-La Roseaie.

Cette modification du règlement d'application sera prochainement soumise au Conseil d'Etat pour ratification.

Les nombreuses places de stationnement existant dans ce secteur seront ainsi transformées en zones bleues avec exception pour les détenteurs du macaron E des Tranchées.

D'autre part, diverses places de stationnement sur le boulevard des Tranchées actuellement soumises au parcage contre paiement seront prochainement transformées en zone bleue compte tenu de leur faible utilisation actuelle.

Par ailleurs, dans le cadre de la concertation relative à l'aménagement des zones piétonnes, la Ville de Genève a entrepris une étude pour déterminer les besoins en stationnement dans l'hyper-centre-ville pour les différents usagers du lieu, qu'il s'agisse des visiteurs comme des habitants. En fonction des analyses en cours, l'étude pourra, le cas échéant, apporter des solutions complémentaires aux changements des délimitations de secteur mentionnés plus haut.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 7 mars 2001.